



LA VAE EN MARTINIQUE

➤ Qu'est-ce que la VAE ?

La VAE, c'est l'opportunité pour chacun de transformer son expérience salariée ou bénévole en une certification reconnue. Elle a été instaurée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 qui a fait évoluer les modalités d'accès aux certifications.

➤ Qui peut en bénéficier ?

Toute personne pouvant justifier d'au moins 1 an (continu ou non) :

- d'activité professionnelle salariée ou non,
- de bénévolat ou de volontariat,
- d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau,
- de responsabilités syndicales,
- de mandat électoral local.

L'expérience doit être en rapport avec la certification visée.

Les périodes de stage ou de formation initiale ou continue en milieu professionnel sont également prises en compte.

➤ Les étapes du parcours VAE

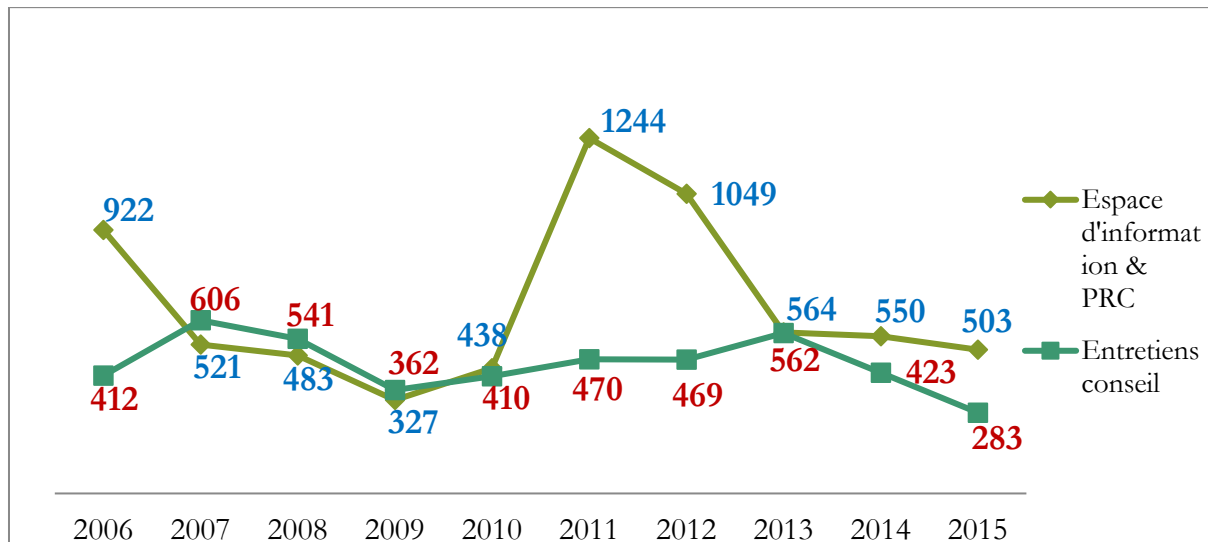
Pour mémoire le parcours VAE comporte quatre grandes étapes :

- **L'information et le conseil en VAE**, non obligatoires mais recommandés, permettent au candidat de clarifier son projet de VAE et d'identifier la certification correspondante à son expérience professionnelle ;
- **La demande de recevabilité**, phase obligatoire effectuée à l'aide du « livret 1 », est l'étape au cours de laquelle le candidat constitue et dépose son dossier de preuves auprès de l'organisme certificateur ;
- **La préparation de l'évaluation, consiste à élaborer un dossier de présentation de l'expérience**, dit « livret 2 », dans lequel le candidat décrit son parcours et ses compétences en rapport avec la certification visée. Selon la certification, le candidat se prépare également à une mise en situation professionnelle. Un accompagnement VAE est alors possible (aide méthodologique, préparation de l'entretien avec le jury, etc.) ;
- **Le passage devant le jury** peut comporter l'examen du dossier avec entretien du jury et mise en situation professionnelle. A l'issue de cette étape, le candidat obtient soit la totalité de sa certification, soit une validation partielle, soit se voit refuser la validation.

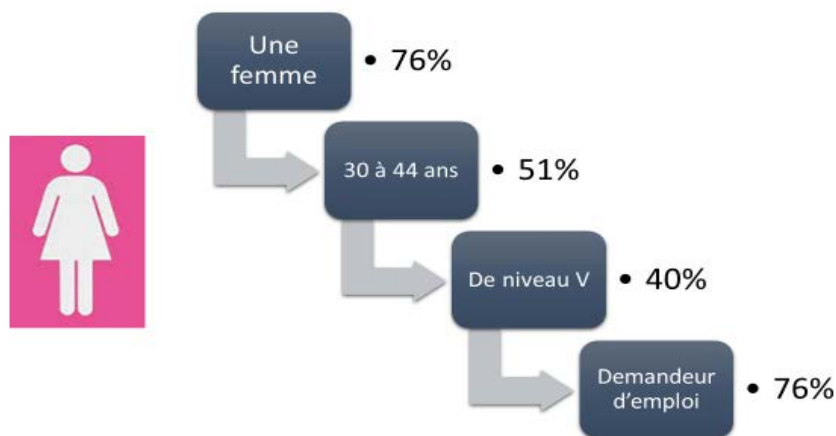
➤ **Quelques données sur la VAE en Martinique**

Les données qui vous sont présentées sont relatives aux **personnes reçues en Entretien Conseil** entre 2006 et 2015 :

- **Evolution du nombre de personnes reçues en entretien-conseil :**



- **Profil type de la personne reçue en entretien conseil :**



- **Orientation à l'issue de l'entretien conseil en 2013, 2014 et 2015 :**

